

BVGer D-2034/2014 vom 17. Juni 2014

Bundesverwaltungsgericht, 2014-06-17, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_D-2034_2014

FR: TAF D-2034/2014 du 17 juin 2014

IT: TAF D-2034/2014 del 17 giugno 2014

Regeste

Asile et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

Les frais de procédure, s'élevant à 600 francs, sont supportés par A._____. Ils sont compensés avec son avance versée le 8 mai 2014.

E. 3

Le présent arrêt est adressé au mandataire du recourant, à l'ODM, ainsi qu'à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : Le greffier : Yanick Felley Christian Dubois
Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.